

Réunion du COMITÉ SYNDICAL

Jeudi 25 septembre 2025
à 14 h
au Temple sur Lot



ORDRE DU JOUR

• DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

1. Présentation du rapport de contrôle de l'exécution des contrats de Délégation des Services Publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif – Année 2024

• RÉGLEMENTATION

2. Présentation du Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité des Services Publics (R.P.Q.S.) d'Eau Potable et d'Assainissement

• ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3. Installation des délégués au Comité
4. Approbation des transferts de compétences à compter du 1^{er} janvier 2026
5. Mise à jour des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie EAU47
6. Modification des annexes 3 et 3bis de la convention INFOGEO47 avec TE47
7. Désignation d'un délégué PRADA
8. Validation des statuts du SMP QPS et retrait de l'adhésion EAU47

ORDRE DU JOUR

• ENVIRONNEMENT

9. Adhésion à la convention d'entente intercommunale et regroupement de commandes : « démarches préventives qualité de l'eau usine de Nazareth »
10. Mise en place du programme sobriété « EauDurable47 »

• FINANCES

11. Affectation des crédits 2025 sur le Fonds de Solidarité International
12. Adoption des tarifs 2026 de l'adhésion des collectivités adhérentes
13. Budget Assainissement Collectif – DM N°1

• GESTION FONCIÈRE

14. Convention relative à la surveillance et à la maîtrise foncière avec la SAFER

• QUESTIONS DIVERSES



PRÉAMBULE

- Nomination SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- Approbation PROCÈS-VERBAL du 08/04/25



Rapport d'Activité 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2024**



À retrouver sur notre site internet :
<https://www.eau47.fr/rapports.html>

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

RÉGLEMENTATION



1-2. Rapport de contrôle des contrats de DSP et RPQS 2024



Présentation des rapports :

- de contrôle de l'exécution des contrats de Délégation des Services Publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif – Année 2024
- du RPQS 2024



ADMINISTRATION GÉNÉRALE



3. Installation des délégués



- Délégués du PAYS DE LAUZUN (30/04/25)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
ST COLOMB DE LAUZUN <i>Brame</i>	Pascal GALOPIN (tit) Janine CHAPPERT (sup)	Janine CHAPPERT (tit) Pascal GALOPIN (sup)
MIRAMONT DE GUYENNE <i>Brame</i>	Gianni MENEGHELLO (sup)	Jean-Pierre PERSONNE (sup)

- Délégués des BASTIDES EN HAUT AGENAIS PÉRIGORD (12/06/25)

Commune	Ancien délégué	Nouveau délégué
MONTAURIOL <i>Brame</i>	Serge LESCOMBE (sup)	Nicola FABBRI (sup)

4. Approbation des transferts de compétences à EAU47 au 01/01/2026

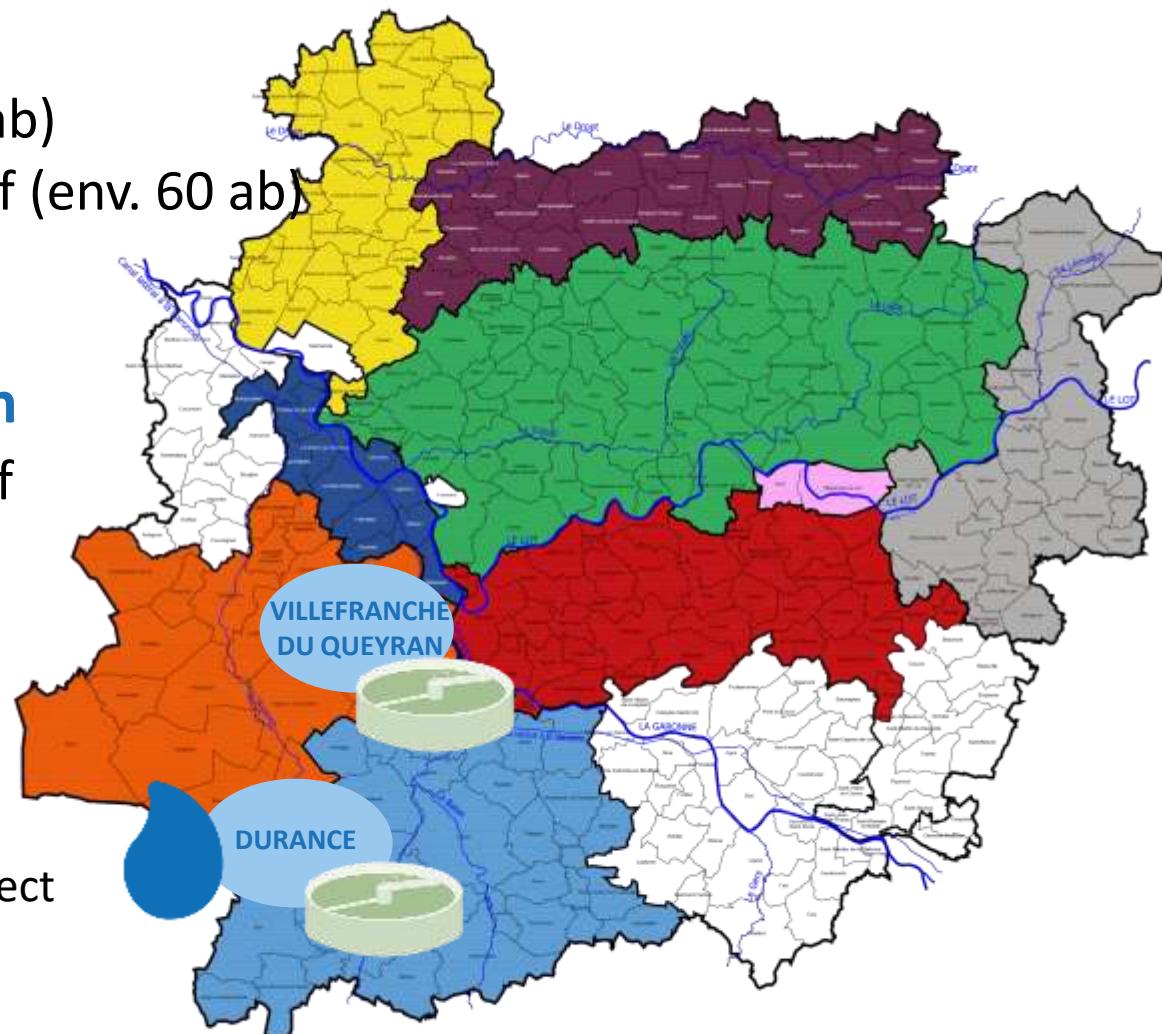
Durance

- eau potable (env. 190 ab)
- assainissement collectif (env. 60 ab)
- régie EAU47

Villefranche du Queyran

- assainissement collectif (env. 150 ab)
- régie EAU47

- Chaque collectivité membre sera consultée pour avis (40 communes en direct et 9 EPCI) avant validation par arrêté préfectoral



5. Mise à jour des membres du Conseil d'exploitation de la Régie EAU47

Conseil d'Exploitation

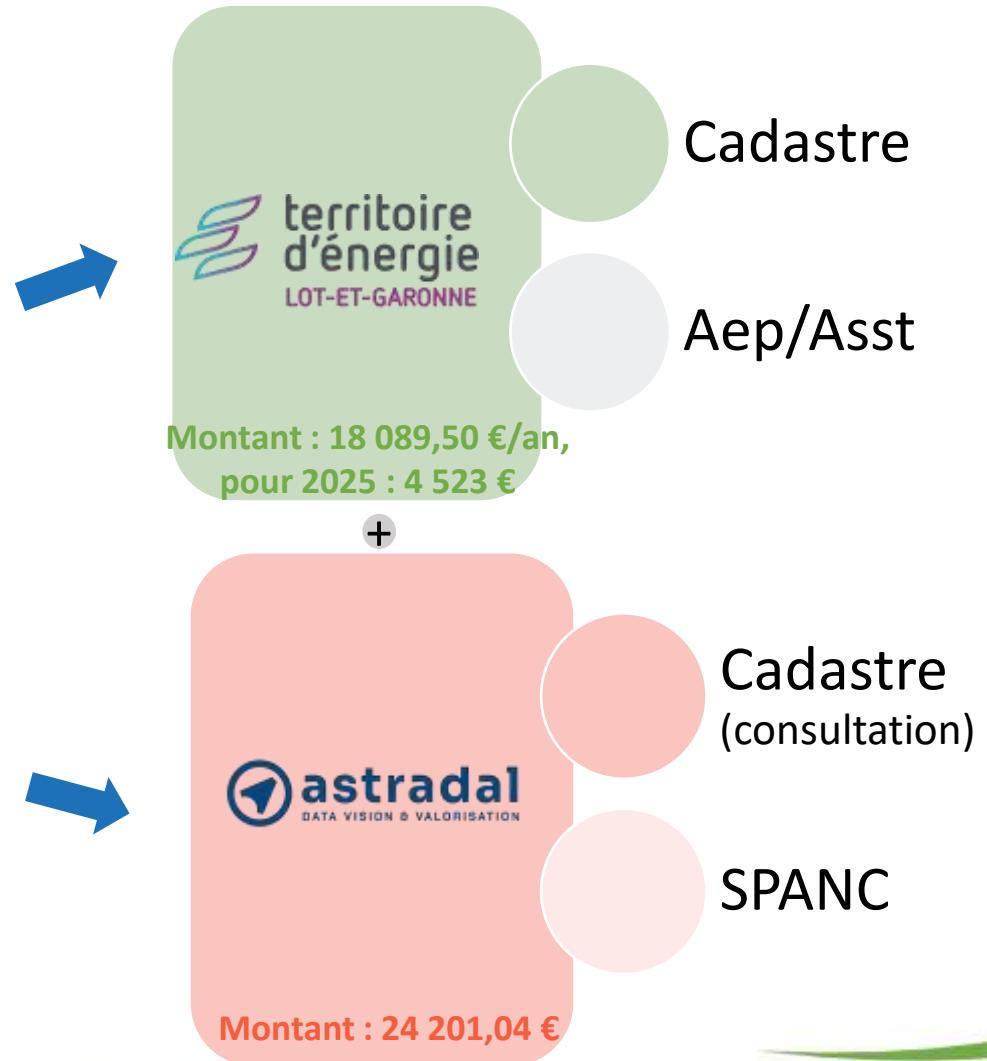


= 6X → 69 délégués

Présidente + 1 délégué de chaque commune dont une compétence est gérée en régie

- Au 1^{er} juillet 2025, intégration à la régie :
 - Boussès (eau potable) : M. THOLLON POMMEROL
 - Fargues sur Ourbise (assainissement collectif) : M. Martial DESCHAMPS

6. Modification des annexes 3 et 3bis de la convention INFOGEO – TE47



7. Désignation d'un délégué PRADA

- Obligation réglementaire : art. L.330-1 du Code des relations entre le public et l'administration

- **Missions :**

Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et veiller à leur instruction

Informer et conseiller les agents et élus des suites à donner aux demandes

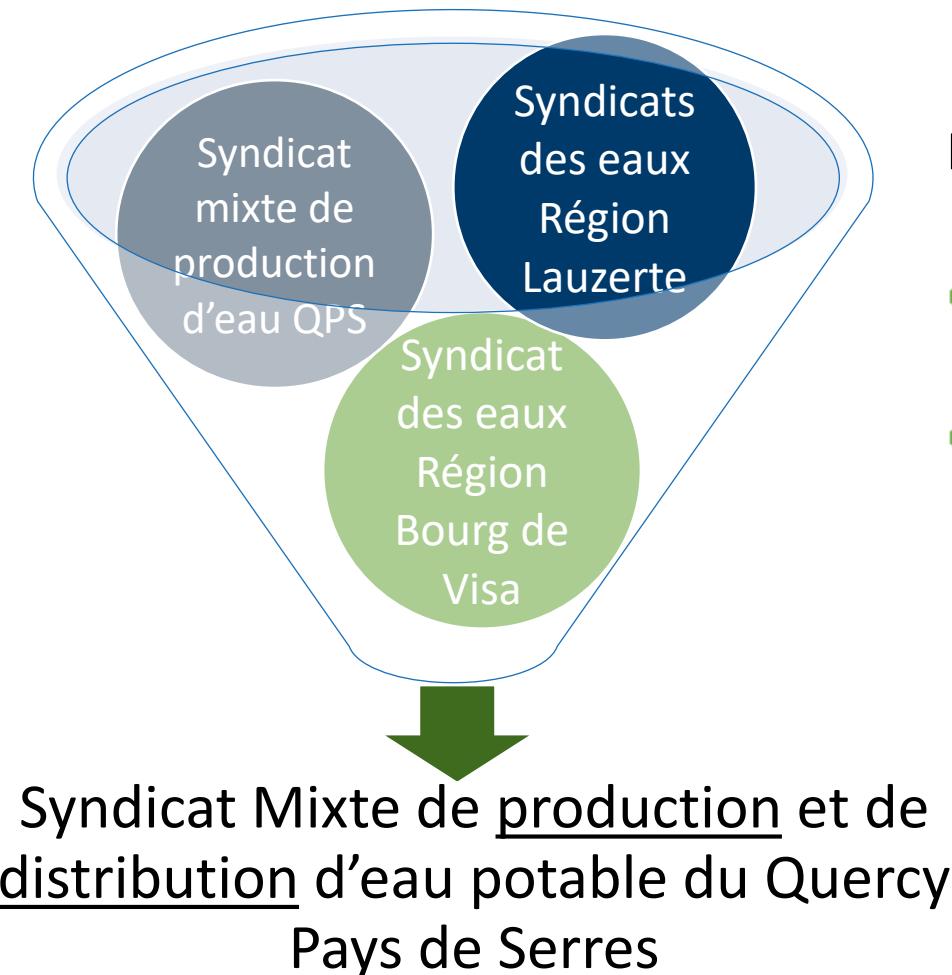
Assurer la liaison entre EAU47 et la CADA

Prévenir les contentieux

- **Proposition de désigner :**

- ✓ **Brigitte FRAMARIN SOCA, titulaire**
- ✓ **Estelle CHARLES, suppléante**

8. Validation des statuts du Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Quercy Pays de Serres et retrait de l'adhésion d'EAU47



Nouveaux Statuts de QPS :

- EAU47 retire son adhésion
- EAU47 reste acheteur d'eau pour le 4 communes du 82 : Roquecor, St Beauzeil, St Amans du Pech, Valeilles, (convention au prochain Bureau)



ENVIRONNEMENT

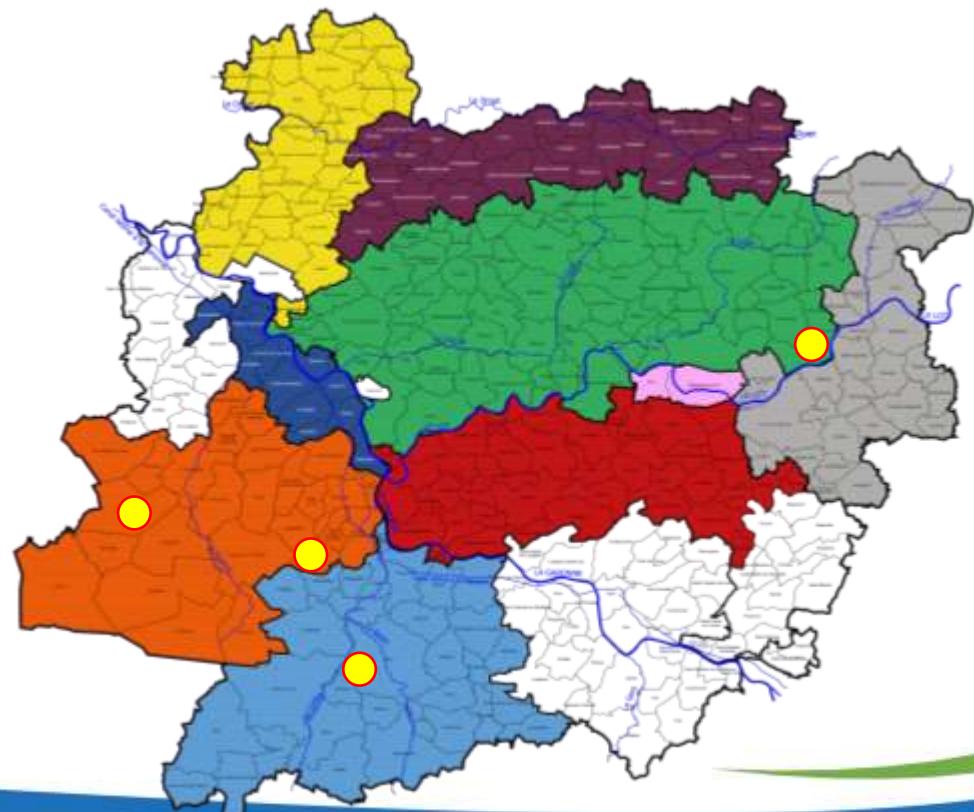


9. Adhésion à la convention d'entente intercommunale et groupement de commandes :

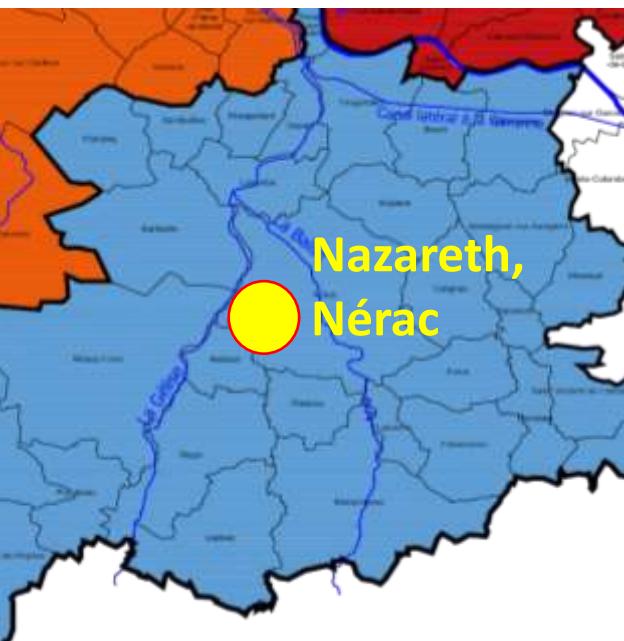
ÉTUDES PRÉALABLES À L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS D'ACTIONS DE REDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES (NITRATES ET PESTICIDES) POUR PRÉSERVER LES EAUX BRUTES DESTINÉES À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LES DÉPARTEMENTS DU GERS, DU LOT-ET-GARONE ET DU TARN-ET-GARONNE

4 captages sensibles :

- Usine de production d'eau de Nazareth, Nérac
- Puits de Lagagnan,
Pompogne
- Source de Chamouleau,
Trentels
- Source de Luchet,
Ambrus



9. Adhésion à la convention d'entente intercommunale et groupement de commandes



Coût : environ 10 000 €

9. Adhésion à la convention d'entente intercommunale et groupement de commandes



Désignation représentants EAU47 à la Conférence d'Entente

- titulaire
- suppléant

CAO

- titulaire
- suppléant

10. Mise en place du programme EauDurable47

RÉPONDRE AUX OBJECTIFS NATIONAUX DU PLAN EAU

- 2024 : signature Charte du Schéma Directeur de Ressource et d'Alimentation en eau potable
- 2025 : mise en place d'un **plan de sobriété** définissant les actions essentielles qui participeront à la gestion de l'eau et de l'énergie du territoire



15,3 M€/an



6 ans



2,65 M m³



- **Bonification de subvention** de l'Agence de l'eau : **10 %** sur les travaux liés à une ressource sensible, 80 % aux actions de sobriété (économies d'eau dans les foyers)

SOBRIÉTÉ EAU

Gestion quantitative

ÉTUDIER L'ÉVOLUTION DE LA
RESSOURCE EN FONCTION DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES
COMPORTEMENTS

SUPPRIMER LES PURGES MISES EN
PLACE DANS LE CADRE DES NON-
CONFORMITÉS LIÉES À LA
PRÉSENCE DES "CVM"

RECOURIR AUX EAUX NON
CONVENTIONNELLES

PROMOUVOIR DES PRATIQUES
AGRICOLAS ÉCONOMES EN EAU

- 1 AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE
- 2 ENCOURAGER LES ÉCONOMIES D'EAU DANS LES FOYERS
- 3 PROMOUVOIR DES PRATIQUES INDUSTRIELLES ÉCONOMES EN EAU
- 4 METTRE EN PLACE UNE TARIFICATION INCITATIVE
- 5 RECOURIR AUX EAUX NON CONVENTIONNELLES
- 6 PROMOUVOIR DES PRATIQUES AGRICOLES ÉCONOMES EN EAU
- 7 SUPPRIMER LES PURGES MISES EN PLACE DANS LE CADRE DES NON-CONFORMITÉS LIÉES À LA PRÉSENCE DES "CVM"
- 8 ÉTUDIER L'ÉVOLUTION DE LA RESSOURCE EN FONCTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES COMPORTEMENTS

Gestion qualitative

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

ENCOURAGER LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES

- 1 AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT
- 2 ENCOURAGER LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES
- 3 SUPPRIMER LES CANALISATIONS À RISQUE DE RELARGAGE DE "CVM"
- 4 RECOURIR AUX EAUX NON CONVENTIONNELLES

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

RÉDUIRE
LES
CONSOMMATIONS
ÉNERGÉTIQUES

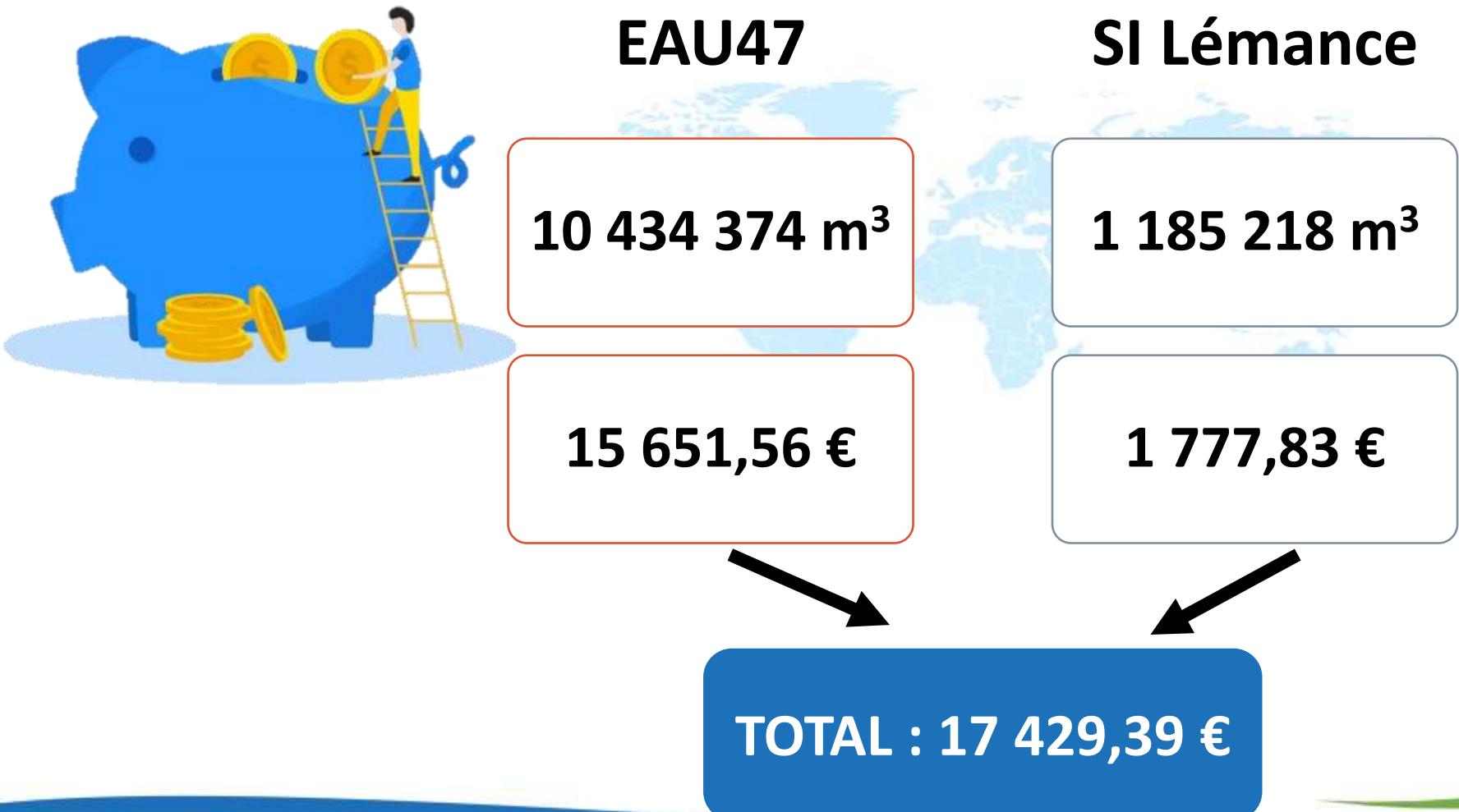


RÉDUIRE L'EMPREINTE
ENVIRONNEMENTALE
DES INSTALLATIONS

FINANCES



11. Affectation des crédits 2025 sur le Fonds de Solidarité Internationale



12. Adoption des tarifs 2026 des collectivités adhérentes



- Adhésion EAU47 : maintien du tarif à **1 €/ branchement AEP**

- Collectivité adhérente :



- Pour l'exercice 2026, le montant total participation : **11 067 €**

13. Budget Assainissement collectif – DM1

Dépenses de fonctionnement en €

Chapitre	Articles	BP 2025	DM	Total
67	673 Titres annulés sur exercices antérieurs	50 000	+ 60 000	100 000
022	022 Dépenses imprévues	150 000	- 65 000	85 000
042	6811 Amortissements des immobilisations	2 430 000	+ 5 000	2 435 000
TOTAL		/	0	/

Dépenses d'investissement en €

Chapitre	Articles	BP 2025	DM	Total
13	1318 Subventions d'équipement	0	+ 5 000	5 000
TOTAL		/	+ 5 000	/

Recettes d'investissement en €

Chapitre	Articles	BP 2024	DM	Total
040	2813/15 Amortissements des immobilisations	2 430 000	+ 5 000	2 435 000
TOTAL		/	+ 5 000	/

GESTION FONCIÈRE



14. Convention surveillance et maîtrise foncière avec la SAFER



● **Missions** : apporter son concours aux collectivités pour la réalisation d'opérations foncières

● **Prestations à la carte :**

- études de marché foncier
- analyses foncières, des médiations, des arbitrages préalables à un projet d'aménagement
- veille foncière permettant des interventions et un suivi des évolutions du marché foncier
- communication d'informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner
- constitution de réserves foncières et la réalisation d'échanges
- gestion du patrimoine foncier des personnes publiques ou privées
- aide à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières des collectivités publiques et établissements publics en zone rurale
- aide à la réflexion, la mise en œuvre et le suivi des projets de la collectivité dans les domaines de l'urbanisme, l'environnement, la maîtrise d'œuvre des projets d'aménagement, d'études réglementaires et techniques

14. Convention surveillance et maîtrise foncière avec la SAFER

Partenariat possible, entre autres, :

- Veille foncière pour acquisitions de terrains (STEP, station eau potable, PR...)
- Aide à la négociation pour acquisitions
- Aide pour les périmètres de protection des captages d'eau...

Exemple tarif acquisition Vigifoncier :

Dépenses d'investissement en €		
< 14 000 ha	1 500 € HT	1 800 € TTC
De 14 000 à 28 000 ha	2 500 € HT	3 000 € TTC
De 28 000 à 56 000 ha	4 500 € HT	5 400 € TTC
De 56 000 à 112 000 ha	6 000 € HT	7 200 € TTC
De 112 000 à 210 000 ha	7 500 € HT	9 000 € TTC
> 210 000 ha	10 000 € HT	12 000 € TTC



Prochains rendez-vous

- Congrès des Maires : 03/10/25
- Conseil d'exploitation de la régie : 26/11/25, 14h30 - Thouars s/Gne
- Bureau et Comité : 27/11/25 - Le Temple sur Lot

- Communication des **DÉCISIONS** soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis le **8 avril 2025**

- Communication des **DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS** prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le **10 février 2025**